

Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Questions concrètes de mise en oeuvre
Journées d'étude des 11/12 septembre 2012 à Fribourg

Exposé 4

Processus décisionnels dans l'autorité de protection interdisciplinaire

Peter Verena, assistante sociale HES, coach, consultante en organisation et superviseuse diplômée, directrice de l'Institut de travail social et de droit, Haute école de Lucerne – Travail social

Les nouvelles autorités professionnelles se trouvent dans la situation initiale prometteuse qu'elles pourront prendre leurs décisions collectivement quant aux mesures de protection de l'enfant et de l'adulte (sous réserve de décisions isolées). Ainsi se trouve garanti structurellement, tant dans le domaine de la protection de l'enfant que dans celui de la protection de l'adulte, le principe indispensable du contrôle par plusieurs personnes, qui bénéficie à la personne concernée par les mesures. L'interaction des diverses disciplines recèle la grande chance d'atteindre une nouvelle dimension de la qualité.

Pour être en mesure d'exploiter cette situation initiale constructive et exigeante, chaque membre de l'autorité doit, outre des connaissances fondées dans sa propre discipline professionnelle, avoir la capacité et la volonté de dépasser les limites de cette discipline et disposer des compétences voulues pour relier les résultats l'un à l'autre.

Mais savoir ce qu'il faut ne constitue pas encore une recette de succès. Il faut définir le processus interdisciplinaire précis et les conditions, tant propices que défavorables, dont on peut déduire les mesures de mise en œuvre correspondantes. Or, il n'est actuellement pas encore possible de dire quel sera le processus de décision dans les diverses autorités et quelles en seront les conséquences sur les services placés en amont ou en aval. Grâce à l'expérience réunie par des autorités interdisciplinaires déjà rodées, on connaît toutefois les chances et les risques et l'on sait quelles sont les moments concluants (*Krüger, Paula (2012). Forschungsprojekt „interdisziplinäre Zusammenarbeit und Entscheidungsfindung in der KESB.“*). Ces connaissances acquises permettront de guider l'aménagement concret des futurs processus de décision.

Indépendamment de leur profession, tous les membres de l'APEA évoluent dans un environnement juridique, qui est par conséquent déterminant. C'est notamment pourquoi on observe certaines différences de statut entre les juristes et les représentants des autres disciplines. Ce point ne doit pas constituer une gêne, mais il requiert une attention particulière. Il est par conséquent important que le mandat du responsable de la procédure, identique pour tous, soit pertinent. Une gestion consciente du pouvoir (de définition), constitue le terreau dans lequel peut germer la graine de l'interconnexion des disciplines et où peut être obtenue la plus-value recherchée de l'interdisciplinarité.

Ainsi, le thème des *processus décisionnels dans l'autorité de protection interdisciplinaire* ne concerne pas que l'organisation juridique ou l'organisation des processus et la conception des structures, il couvre aussi un processus d'apprentissage en ce qui concerne les aspects psychosociaux. La personnalité des divers membres de l'APEA, les valeurs qu'ils auront développées en commun et les aspects de dynamique de groupe seront assurément susceptibles de faire pencher la balance en faveur d'une APEA fructueuse.

Les présentations et d'autres documents des Journées d'étude seront à disposition après la conférence sous :
www.copma.ch → Actualités → Journées d'étude 2012.

Processus décisionnels dans l'autorité de protection interdisciplinaire

Peter Verena, assistante sociale HES, coach, consultante en organisation et superviseuse diplômée, directrice de l'Institut de travail social et de droit, Haute école de Lucerne – Travail social

Journées d'études 2012 / Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Questions concrètes de mise en œuvre

Contenus de l'exposé

- L'interdisciplinarité, base de la professionnalisation
- Les indicateurs de succès du processus décisionnel interdisciplinaire
- Les compétences des disciplines impliquées
- La conception des processus décisionnels interdisciplinaires

L'interdisciplinarité, base de la professionnalisation

Multidisciplinarité =

La coopération des disciplines consiste seulement en leur juxtaposition

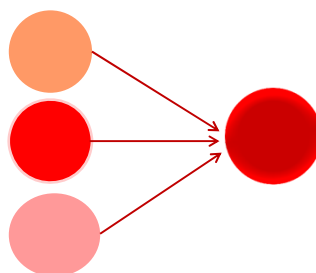
Interdisciplinarité =

Des aspects partiels issus des diverses disciplines sont associés en un mode de travail interdisciplinaire

Transdisciplinarité =

Les frontières entre les disciplines sont supprimées pour créer *ensemble* quelque chose de nouveau

L'interdisciplinarité est l'action combinée de diverses disciplines pertinentes pour traiter un problème (Arber Werner, 1993)



*Interconnexion – Dépassement des limites propres aux disciplines –
Combinaison des résultats*

Les compétences des disciplines impliquées

- Compétences pour conduire une procédure / connaissances juridiques : **juristes**
- Compétences pour mener l'enquête sociale et mettre les mesures en œuvre : **assistants sociaux**
- Compétences pour établir les expertises / assurer l'accompagnement thérapeutique : **psychologues**
- Compétences pour encadrer et accompagner les personnes en institutions : **socio-pédagogues**
- Compétences pour assurer l'encadrement médical / psychiatrique des personnes : **médecins**
- Compétences pour gérer les opérations comptables et fiduciaires : **fiduciaires**

Auto-appréciation des juristes

(Projet de recherche non publié « Entscheidungsfindung in Kinds- und Erwachsenenschutzfällen unter besonderer Berücksichtigung unterschiedlicher disziplinärer Herangehensweisen ». Krüger Paula, Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social. 2012)

- + Garantir des procédures correctes
- + Vérification juridique, interprétation du droit
- + Observation des principes de subsidiarité et de proportionnalité
- + Gestion précise des dossiers

- Evaluation de situations concrètes
- Adéquation des mesures
- Le droit n'est pas une science exacte

Appréciation des juristes par les tiers

- + Précis / structurés / droits
- + Orientés vers les objectifs
- + Au fait des affaires juridiques
- + Au niveau des avocats
- + Savent rédiger et vérifier les décisions

- Deux juristes, trois opinions
- Difficultés dans le cadre de l'enquête sociale
- Estimation globale de la situation des clients
- Examen du rapport des mandataires
- La conformité juridique passe avant les conditions de vie

Auto-appréciation des assistants sociaux

(Projet de recherche non publié « Entscheidungsfindung in Kinds- und Erwachsenenschutzfällen unter besonderer Berücksichtigung unterschiedlicher disziplinärer Herangehensweisen ». Krüger Paula, Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social. 2012)

- + Estimation des situations de risque et de l'efficacité des mesures
- + Compétences méthodologiques
- + Conception des relations de travail avec les clients
- + Connaissances des systèmes et de leur fonctionnement

- Larges connaissances non approfondies
- Estimation de la situation juridique
- Rédaction des décisions

Appréciation des assistants sociaux par les tiers

- + Estimation de l'efficacité des mesures
- + Estimation de la perspective de la personne concernée
- + Compétence pour mener les enquêtes sociales et pour trouver des solutions
- Langue / divers jargons
- Formulation de conclusions
- Sous-activation des compétences autonomes
- Expérience limitée dans la rédaction de décisions

Les indicateurs de succès du processus décisionnel interdisciplinaire

Niveau structurel – niveau organisationnel

- Ressources en temps pour une charge importante de coordination
- Clarté quant au mandat, aux rôles et aux tâches
- Processus définis et contraignants pour tous
- Direction compétente : séances structurées (*mise sur pied, déroulement conduite, règles du jeu*)
- Voies de communication réglementées
- Convention de coopération négociée indépendamment du cas d'espèce

Conditions individuelles

- Les personnes impliquées doivent avoir clarifié la compréhension de leur rôle professionnel
- Perception de la plus-value fournie par l'interdisciplinarité
- L'« interdisciplinarité » doit être profitable pour toutes les personnes impliquées
- Capacité à mettre en question son image de soi et celle de l'autre
- Disposition à ouvrir son savoir et ses connaissances à autrui
- Respect de la différence de l'autre

Conditions interpersonnelles

- Composition constante / engagements
- La transparence prévaut sur le statut et les rôles (*pouvoir et influence sociale*)
- Confiance dans les capacités des autres disciplines
- Empathie : pouvoir s'imprégner des attentes et des conditions-cadre des autres disciplines
- Orientation de valeurs réfléchie liée à l'activité professionnelle

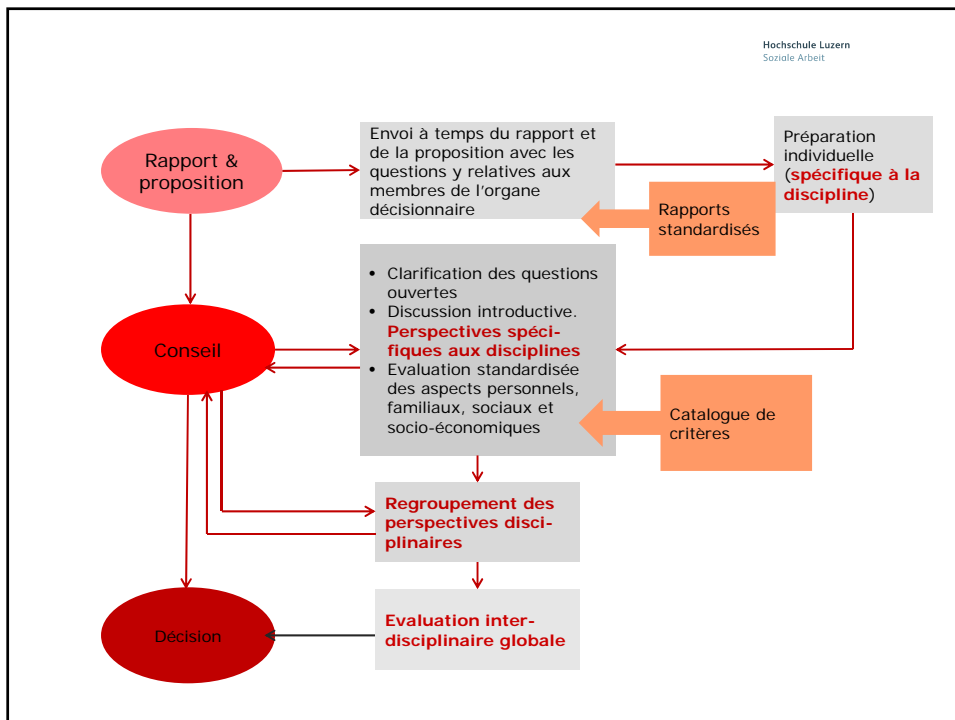
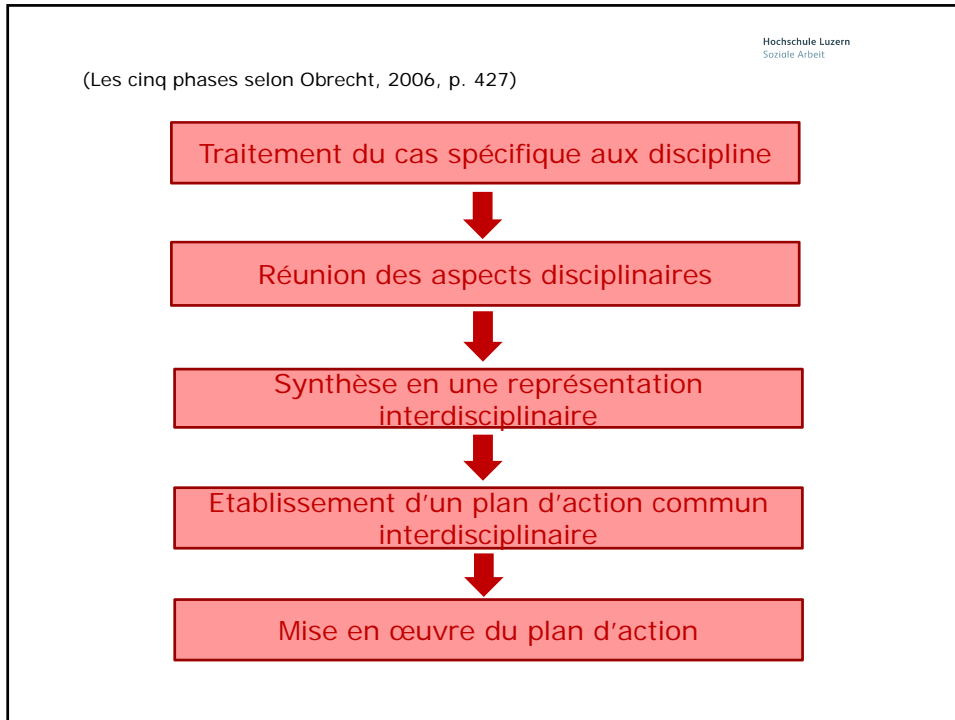
Les chances de la coopération interdisciplinaire

Une plus-value pour les personnes concernées ; des solutions plus durables :

- Diagnostics plus largement étayés
- Principe du contrôle par plusieurs personnes s'agissant d'évaluer les risques et de prendre les décisions
- Décisions plus objectives et plus largement étayées
- Renforcement des compétences professionnelles des personnes impliquées ; professionnalisme accru

La conception des processus décisionnels interdisciplinaires





**Soyez sincèrement remerciés de votre attention.
Plein succès dans votre travail quotidien !**

Sources

Arber, Werner (1993). Einführung in die Thematik des Symposiums «Inter- und Transdisziplinarität: «Warum? -Wie?». Dans : Werner Arber (éd.). *Inter- und Transdisziplinarität: «Warum?-Wie?»* (p.11-15). Berne: Haupt.

Krüger, Paula (2012). Entscheidungsfindung in Kinds- und Erwachsenenschutzfällen unter besonderer Berücksichtigung unterschiedlicher disziplinärer Herangehensweisen. Projet de recherche non publié. Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social.

Obrecht, Werner (2006). Interprofessionelle Kooperation als professionelle Methode. In Beat Schmocker (éd.). *Liebe Macht und Erkenntnis. Silvia Staub-Bernasconi und das Spannungsfeld Soziale Arbeit* (p. 408-445). Lucerne : Interact.

Preger, Arno (2008). Interdisziplinarität und Transdisziplinarität in der Sozialen Arbeit. Analyse und Perspektiven. Saabrücken: VDM Verlag.

Wider, Diana (2011). *Interdisziplinäre Zusammenarbeit in der Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde*. Rahmenbedingungen und Folgerungen für die Sozialarbeit. Travail de bachelor. Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social.